

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

**Code produit:** SC-149

**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024

**Version remplacée:** -, établi le: -

**Région:** FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial**

**SENSENE™ Modified Alcohol Solvent**

**UFI:**

**S050-407P-J00U-2ED5**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Utilisation dans le nettoyage de textiles - utilisation industrielle

**Utilisations contre-indiquées**

Usages non énoncés parmi les utilisations identifiées pertinentes.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

SAFE CHEM Europe GmbH

Tersteegenstr. 25

40474 Düsseldorf

Germany

N° de téléphone +49 211 4389300

N° Fax +49 211 4389389

e-mail [service@safechem.com](mailto:service@safechem.com)

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

[sds@safechem.com](mailto:sds@safechem.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Asp. Tox. 1; H304

**Informations relatives à la classification**

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

**Pictogrammes de danger**



SGH08

**Mention d'avertissement**

Danger

**Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:**

Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent**Code produit:** SC-149**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR**Mentions de danger**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Mentions de danger (UE)**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Conseils de prudence**

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie autorisée.

**UFI:**

S050-407P-J00U-2ED5

**2.3 Autres dangers**

Evaluation PBT

Le produit n'est pas considéré comme PBT.

Evaluation vPvB

Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

**3.2 Mélanges****Composants dangereux**

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires		%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	<b>Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcane, &lt;2% aromatiques</b>				
	- 920-901-0 - 01-2119456810-40	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>=	60,00 - < 90,00	% en poids
2	<b>alcool modifié</b>				
	- - -	-	>=	10,00 - < 40,00	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

Protéger les secouristes. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

**Après inhalation**

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Conduire chez le médecin.

**Après contact cutané**

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

**Après contact oculaire**

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Si les symptômes persistent, consulter l'ophtalmologiste.

**Après ingestion**

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

**Code produit:** SC-149

**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024

**Version remplacée:** -, établi le: -

**Région:** FR

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Effets

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; Mousse stable aux alcools; Produit d'extinction à sec

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. L'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Si possible, éloigner les récipients de la zone de danger. Le produit flotte sur l'eau et peut s'allumer de nouveau. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

N'assigner le travail qu'à un personnel instruit utilisant une protection adéquate. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

#### Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher l'élargissement (à l'aide du sable ou de la terre); Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Pomper les quantités importantes. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Empêcher l'évaporation par un tapis de mousse appropriée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçus de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

**Code produit:** SC-149

**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024

**Version remplacée:** -, établi le: -

**Région:** FR

Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Isoler des sources de chaleurs, des étincelles et des flammes nues. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

**Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**Indications concernant le stockage avec d'autres produits**

substances à éviter, cfr. rubrique 10

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Solution sectorielle**

Veillez, SCP, contacter votre fournisseur pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Valeurs DNEL, DMEL et PNEC**

**valeurs DNEL ( travailleurs )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	alcool modifié			-	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	22,1	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	133	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs DNEL ( consommateur )**

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	alcool modifié			-	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,67	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	5,26	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	15,8	mg/m <sup>3</sup>

**valeurs PNEC**

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	alcool modifié		-	
	Eau	eau douce	1	mg/L
	Eau	eau marine	0,1	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,16	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	1,16	mg/kg poids sec
	sol	-	0,1	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L

### 8.2 Contrôle de l'exposition

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

**Code produit:** SC-149

**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024

**Version remplacée:** -, établi le: -

**Région:** FR

## Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

## Équipement de protection individuelle

### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Appareil de protection respiratoire autonome. En cas de brève exposition, appareil filtrant.

Filte respirateur A

### Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	polyéthylène chloré
Matériau approprié	néoprène
Matériau approprié	nitrile (NBR)
Matériau approprié	polyéthylène
Matériau approprié	EVAL
Matériau approprié	vitone
Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections:
Épaisseur du matériel	> 0,35 mm
Temps de passage	> 60 min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé:
Épaisseur du matériel	> 0,35 mm
Temps de passage	> 240 min

### Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat d'agrégation</b>	
liquide	
<b>Couleur</b>	
incolore	
<b>Odeur</b>	
douce	
<b>pH</b>	
Non applicable	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange non polaire/aprotique
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	
Valeur	186 - 207 °C
Méthode	DIN EN ISO 3405
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	
Donnée non disponible.	

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent**Code produit:** SC-149**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

Température de décomposition	
Donnée non disponible.	

Point d'éclair	
Valeur	>= 61 °C
Méthode	DIN EN ISO 2719/A

Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	

Température d'auto-inflammabilité	
Valeur	220 °C
Méthode	DIN 51794

Propriétés comburantes	
non oxydant	

Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosif.	

Inflammabilité	
Donnée non disponible.	

Limites inférieure d'explosion	
Valeur	36 g/m <sup>3</sup>
Méthode	DIN EN 1839
Source	à 100 °C

Limites supérieure d'explosion	
Valeur	7,0 % en vol

Pression de vapeur	
Valeur	0,042 kPa
Température de référence	20 °C

Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	

Densité relative	
Donnée non disponible.	

Densité	
Valeur	0,78 g/ml
Température de référence	20 °C
Méthode	DIN EN ISO 12185

Solubilité dans l'eau	
Donnée non disponible.	

Solubilité	
Donnée non disponible.	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
log Pow		0,42	
Source		fournisseur	

Viscosité cinématique	
Donnée non disponible.	

Caractéristiques des particules	
Donnée non disponible.	

**9.2 Autres informations**

Autres informations	
Donnée non disponible.	

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent**Code produit:** SC-149**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

**10.4 Conditions à éviter**

À des températures élevées, il peut arriver à la décomposition. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Ne pas distiller jusqu'à évaporation complète.

**10.5 Matières incompatibles**

acides forts; solutions caustiques fortes; agents d'oxydation forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aldéhydes; Cétones; acides organiques

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA / Read across		
2	alcool modifié	-	-
DL50	>	3300	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	fournisseur		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA / Read across		
2	alcool modifié	-	-
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	fournisseur		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
CL50	>	4951	mg/l
Durée d'exposition	4		h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent**Code produit:** SC-149

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 11.11.2024

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA / Read across		
<b>2</b>	<b>alcool modifié</b>	-	-
CL50	>	5,25	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Brouillard		
Espèces	rat		
Source	fournisseur		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	non sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour la reproduction			
Donnée non disponible.			

Cancérogénicité			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
Donnée non disponible.			

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	>	1000	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA / Read across		

Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

Propriétés perturbant le système endocrinien			
Donnée non disponible.			



## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent**Code produit:** SC-149

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 11.11.2024

Version remplacée: -, établi le: -

Région: FR

**11.2 Informations sur les autres dangers****Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

<b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
LL50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA / Read across		
2	alcool modifié	-	-
CL50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Poecilia reticulata		
Source	fournisseur		
<b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
NOEC		>	300 mg/l
Durée d'exposition		14	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	fournisseur		
<b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
CE50		>	1000 mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA / Read across		
<b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
NOELR		1	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		
2	alcool modifié	-	-
NOEC		10	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	fournisseur		
<b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
LE50		>	1000 mg/l

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent**Code produit:** SC-149**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

Durée d'exposition	72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata	
Méthode	OCDE 201	
Source	ECHA / Read across	

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Hydrocarbures, en C11-C13, isoalcanes, <2% aromatiques	-	920-901-0
NOELR	>	1000	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité sur bactéries	
Donnée non disponible.	

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
Valeur	18	32	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 B		
Source	fournisseur		
Valeur		25	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 302 B		
Source	fournisseur		

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
FBC		4	
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	fournisseur		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	alcool modifié	-	-
log Pow		0,42	
Source	fournisseur		

**12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Nom du produit	
SENSENE™ Modified Alcohol Solvent	
Evaluation PBT	Le produit n'est pas considéré comme PBT.
Evaluation vPvB	Le produit n'est pas considéré comme vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**12.8 Autres informations**

Autres informations

## Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent**Code produit:** SC-149**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024**Version remplacée:** -, établi le: -**Région:** FR

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

**Emballage**

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.4 Groupe d'emballage**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non pertinent

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

**Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

**Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

**DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

# Fiche de données de sécurité CE

**Nom commercial :** SENSENE™ Modified Alcohol Solvent

**Code produit:** SC-149

**Version actuelle:** 1.0.0, établi le: 11.11.2024

**Version remplacée:** -, établi le: -

**Région:** FR

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

**Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)**

Teneur en VOC	100,00 %
---------------	----------

**Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique ont été réalisées pour les substances contenues dans ce mélange. Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour les mélanges selon le Règlement (CE) n° 1907/2006.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Autres informations**

™ Marque de SAFECEM

**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

**Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 804975